

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19142 - 74ÈME ANNÉE

## Une mesure destinée à boucler les opérations déjà engagées

### L'allocation logement n'aidera plus à devenir propriétaire

**48 heures avant la visite de la ministre des Outre-mer à La Réunion, le gouvernement annonce une disposition de la loi de Finances permettant de compenser la disparition de l'allocation logement pour l'accession à la propriété pour les opérations déjà engagées. Paris promet un nouveau dispositif dont « les contours seront précisés au cours des prochaines semaines » afin d'aider à devenir propriétaire sous conditions de revenu. Par ailleurs, l'adoption d'un amendement maintient la défiscalisation pour la construction de logements sociaux.**

**D**ans un communiqué commun de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires, et d'Annick Girardin, ministre des Outre-mer, le gouvernement annonce qu'un amendement parlementaire à l'article 11 du Projet de loi de finances (PLF) pour 2019 a été adopté vendredi 19 octobre. « Cet amendement a pour effet de prolonger les dispositifs d'aide fiscale à l'investissement en faveur du logement social dans les DROM au titre des articles 199 undecies C et 217 undecies du Code général des impôts (CGI) dont le PLF prévoyait la suppression ». Cette mesure vise surtout à « permettre le financement par l'aide fiscale d'opérations peu nombreuses de réhabilitation des logements de propriétaires occupants ».

#### « Résorber le stock des opérations déjà engagées »

Le gouvernement annonce que dans le cadre de la lutte contre l'habitat insalubre, « les crédits du

ministère en charge du logement ont été majorés dès 2019, afin de mettre en place cet accompagnement, qui prendra la forme d'une aide aux propriétaires occupants sous condition de ressources ».

« Ces crédits permettront de résorber certaines difficultés nées de la suppression des aides à l'accession sociale à la propriété : il s'agira notamment de résorber le stock des opérations déjà engagées mais dont la conduite à terme est aujourd'hui contrariée par l'arrêt du versement des Aides personnalisées au logement », précise le communiqué qui ajoute que « ce dispositif, dont les contours seront précisés au cours des prochaines semaines, aura donc non seulement vocation à apporter des réponses pérennes aux personnes modestes, tant pour ce qui concerne l'accession sociale à la propriété que la réhabilitation des logements des propriétaires modestes ».

Le gouvernement estime ainsi « répondre aux questions qui lui ont légitimement été adressées au cours de l'année 2018 ».

Ceci signifie donc que les personnes qui sont engagées dans une opération d'accession à la pro-

priété soutenue par l'allocation logement pourront donc poursuivre leur projet. Rappelons que la Région Réunion s'était engagée dans une démarche de substitution de l'État sur des dossiers remis en cause par la suppression de cette allocation. Le versement d'une aide permettant de compenser cette suppression doit donc permettre de donner une bouffée d'oxygène aux familles et aux entreprises de BTP concernées. Cela signifie notamment que la principale raison invoquée par la direction de Bourbon Bois pour licencier une grande partie du personnel n'existe plus.

Néanmoins, le gouvernement ne s'engage pas sur le retour de l'allocation logement en tant qu'aide financière pour aider à devenir propriétaire de son logement. C'est donc la confirmation que cette disposition sociale est supprimée, et qu'une mesure d'accompagnement destinée à la solder est mise en œuvre. Reste désormais à connaître précisément le nouveau dispositif annoncé par le gouvernement.

**M.M.**

## Poursuite de la mobilisation du 9 octobre

# La CGTR Région Sud rencontre le sous-préfet

Une délégation de la CGTR Région Sud composée de Stéphane Lallemand, secrétaire général de la région sud et de Max Banon a rencontré hier le sous-préfet de Saint-Pierre.

Les syndicalistes ont rencontré le représentant de l'État dans le Sud pour lui exposer la situation dans les entreprises de la région. La CGTR Région Sud a souligné «les problèmes rencontrés par nos élus mandatés et syndiqués afin de voir les solutions et le respect des droits des travailleurs». La délégation a fait part d'un «échange constructif» : «Monsieur le sous-Préfet a pris acte et prendra des contacts très vite dans les entreprises citées en réunion». Les syndicalistes ont rappelé leur volonté

de «combattre les discriminations syndicales dans certaines entreprises». «Nous sommes demandeurs d'un vrai dialogue social et des négociations», précise le communiqué du syndicat.

«Pour la CGTR le combat continue après le succès des manifestations du 9 octobre pour la satisfaction de nos revendications», précise le syndicat. «La CGTR ne laissera pas faire, encore moins laisser mettre en place un nouvel esclavage moderne. Les droits syndicaux et les acquis du personnel doivent être respectés. Nous appelons les salariés à ne pas courber l'échine et se syndiquer CGTR. Rassemblons-nous pour faire valoir nos droits. Ensemble nous sommes forts», conclut le communiqué.

## Nos peines

### Paul Dennemont perd trois de ses proches en l'espace d'un mois

La section de PCR de Saint-André a appris, avec tristesse, la nouvelle du décès du frère de notre camarade Paul Dennemont.

Le 1er octobre dernier, il eut la douleur d'apprendre le décès de sa belle-mère. Le 3 octobre, ce fut l'annonce de la mort de son frère André Dennemont âgé de 86 ans et lundi matin, ce fut son autre frère, Christian Dennemont âgé de 75 ans, qui s'en est allé dans le monde du silence.

Un dernier hommage lui a été rendu par ses proches et amis (ies) ce mercredi 24 octobre à 15h00 en l'Eglise de Salazie.

Devant la tristesse et la douleur, la section PCR de Saint André réitère ces sincères condoléances à Paul Dennemont et à ses proches.

Bon courage Paul.

*Jacky The Seng (Conseiller municipal)*

## In kozman pou la rout

### « Sègnèr, protèz amoin par raport mé zami, mon z'ènmi mi garanti okipé »

Si i domann azot kisa la di sa, moin lé sir zot va di Voltaire, sansa Napoléon. Alé oir sé in roi i apèl Antigone 2 la di sa lontan avan banna. Si mi di azot Antigone 2 zot va di amoin avèk juste rézon, Antigone té i rèv pa marsh kat pate kan d'ot la di sa. Fransh vérité souvan défoi i fo méfyé son prop z'ami, pars li mèm lé riskab fé annuir aou. Antansyon mi vé pa anparl lo fo zami-zènmi l'intèryèr-sak i apè lo sinkyèm kolone - pars li di pa zamé li sé out zami, mé li fé konmsi alé oir non. La vi lé insi fète ké désèrtin i suiv in bi é la pa toulmoun dann mèm kan i suiv mèm bi. Ala sak i fé lo konba sé in n'afèr konpliké, é la guèr inn'afèr bien difisil. Défoi i anparl bann règlomann kont, mé koman i fé kan in pé i koup an dsou. Alé mi arète la, mé mi domann azot bien roflèshi la dsi é ni artrouv pli d'van. Sipétadyé !

## Edito

# Après l'extension de l'OTAN dans l'ex-URSS, le retour des «euromissiles» ?

**D**ans les années 1980, la Guerre froide atteignit un sommet de tension. Ce fut l'époque du déploiement de centaines de missiles porteurs de bombes atomiques ce part et d'autre de la frontière entre les pays de l'OTAN et ceux du Pacte de Varsovie. Lancés depuis l'Allemagne, ces missiles pouvaient atteindre Moscou en quelques minutes afin de tuer des millions de personnes. En Europe de l'Ouest, d'importantes manifestations avaient lieu pour protester contre l'arrivée de ces «euromissiles» venus des Etats-Unis. Jamais dans l'histoire de l'humanité, une puissance de destruction aussi importante n'avait été implantée sur un territoire aussi peu étendu.

### **Le désarmement des années 1990**

Les dirigeants de l'URSS ont alors pris l'initiative de ne plus faire de l'Europe un champ de bataille potentiel. Ils proposaient la destruction de tous les missiles nucléaires pour l'an 2000. Face au refus des Etats-Unis, un compromis fut trouvé. Il s'agissait d'un traité imposant le démantèlement des missiles à courte et moyenne portée. Il fut signé en 1987. L'URSS avait fait une concession importante, car les missiles de l'armée française enterrés dans le Sud de la France n'étaient pas concernés par le traité. Ces armes de destruction massives furent ensuite démantelées sous la présidence de Jacques Chirac. Ainsi l'Europe était libérée de la menace immédiate d'une guerre nucléaire.

Mais les Etats-Unis ont profité de la disparition

de l'URSS pour ne pas tenir la promesse faite à la suite de l'annexion de la RDA dans l'OTAN. L'organisation militaire occidentale ne devait pas s'étendre dans les anciens pays du Pacte de Varsovie, c'était une des conditions de la réunification de l'Allemagne.

### **Echec de l'OTAN en Ukraine**

Force est de constater que l'OTAN comprend désormais même des Etats qui faisaient partie de l'Union soviétique : Estonie, Lituanie et Lettonie. Ceci permet à des chars américains de mener des patrouilles à portée de vue des postes frontières russes. Le coup de force en Ukraine visait à faire basculer ce grand pays sous la coupe de l'OTAN, mais il n'a pas atteint son but face à la résistance dans le pays. L'OTAN a également échoué à s'emparer de la base militaire de Sebastopol, en raison du choix des habitants de la Crimée d'être de nouveau une partie de la Russie.

Donald Trump a décidé d'aller plus loin que Barack Obama. Il a décidé de renier le traité interdisant les missiles de courtes et moyennes portées. C'est un nouveau gage à l'industrie de l'armement des Etats-Unis, mais cela rend possible le retour à une époque où l'Europe était une poudrière concentrant des armes nucléaires.

**J.B.**

## **Témoignages**

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany  
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;  
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

## Deuxième colloque de l'association Autisme Bel Avenir

# « Santé, avancer pour l'autisme »

**L'association Autisme Bel Avenir en partenariat avec AEA organisera vendredi et samedi son deuxième colloque à Tamarun à La Saline les Bains. Le thème choisi cette année est « Santé, avancer pour l'autisme ».**

Présidée par Gélita Hoarau, l'association Autisme Bel Air organisera vendredi et samedi son deuxième colloque. Des spécialistes de l'accompagnement des personnes porteuses de trouble du spectre de l'autisme de La Réunion mais aussi de France et de Suède participeront à cette manifestation. Après l'intervention de la présidente de l'association et de l'Agence régionale de Santé Océan Indien, plusieurs contributions sont prévues durant les deux jours.

La première portera sur « Comorbidités et douleur chez la personne autiste, avec l'intervention du Dr Djea Saravane, Chef de Service du Centre de Référence Soins Somatiques en Santé Mentale, Autisme, Polyhandicap, Handicap Génétique Rare. « La mortalité précoce est augmentée chez la personne porteuse de trouble du spectre de l'autisme (TSA), avec des taux de 3 à 10 fois supérieurs que dans la population générale. Ces décès sont plus souvent le ressort de complications relatives à des pathologies médicales comme l'épilepsie, les troubles respiratoires ou gastro-intestinaux. La difficulté à communiquer de certaines personnes autistes représente un obstacle à l'accès à des soins appropriés. »

Puis il sera question des outils numériques « comme levier d'autonomie et d'inclusion sociale », avec Sarah Cherruault, CEO de la Société AUTICIEL « Pour des personnes en situation de handicap, le numérique est un levier efficace et non stigmatisant pour être mieux intégré en société et plus autonome au quotidien. Ainsi, l'utilisation des outils numériques par les personnes handicapées permet non seulement de réduire leur isolement, de susciter un mieux-être pour elles et leurs proches, mais aussi de réduire les coûts socio-économiques afférents à l'exclusion et à la prise en charge spécifique ».

### L'accès aux soins

Suivra la présentation de la plateforme Handisanté par le Dr Eric Herisse, Médecin généraliste au CH de Niort : « l'équipe au sein d'HandiSanté axe son travail sur la prévention et l'aide au développement d'un maillage sur le territoire afin que les personnes en situation de handicap puissent être accompagnées

sans rupture. HandiSanté a donc vocation à être une passerelle vers les structures de soins hospitalières et libérales en lien avec la médecine de ville. Elle envisage la mise en place d'outils de liaison et participera à la recherche médicale et paramédicale dans le domaine de la médecine auprès de la personne avec handicap ».

Le Dr Benoit Perrier, Secrétaire Général de l'UFSBD (Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire), insistera sur l'importance de « développer un programme de santé bucco-dentaire auprès d'enfants handicapés ». En effet, « l'état bucco-dentaire des personnes ayant un trouble autistique est deux fois plus dégradé que la population générale. Les expériences de l'UFSBD sur différents territoires ont démontré qu'il était possible d'agir en ayant comme priorité l'accès à la santé par la prévention. Cela a permis d'établir une charte de recommandations et d'actions qu'il est possible de s'approprier au quotidien en équipes pluridisciplinaires ».

### La question du bien-être

Le vendredi après-midi débutera par une contribution sur « Parcours et coordination des soins à La Réunion par le Dr Marie-France Angelini Tibert, responsable d'équipe opérationnelle pour l'association ORISON : « ORISON est une structure régionale d'appui qui a pour objet le développement, la promotion et l'accompagnement d'une dynamique d'amélioration de la qualité des soins et de la sécurité des personnes soignées, dans les champs de la santé et de l'autonomie ».

Le Bien-être au quotidien par l'activité sportive sera présenté par Corinne Chaabane, Présidente de l'association ASMA 77 : « ASMA 77 a pour objet de proposer aux familles de Seine-et-Marne et des départements voisins un lieu aménagé où sera proposé à leur enfant un programme individualisé encadré par des personnes formées à diverses méthodes comportementales et autres. L'association s'adresse aux enfants, adolescents et jeunes adultes autistes pour développer les capacités physiques et ajuster les comportements ».

**Invitation au  
2<sup>nd</sup> Colloque  
Autisme Bel Avenir  
Santé, avancer  
pour l'autisme**

**Où :** TAMARUN  
**Dates:** Vendredi 26 et samedi 27 octobre  
**Heures:** Le 26 octobre de 8h30 à 16h30  
Le 27 octobre de 8h30 à 12h15

**Inscription: 10 euros**  
**Confirmation par mail à : [secretariat.aaba@orange.fr](mailto:secretariat.aaba@orange.fr)**  
**02 62 70 99 96**

En partenariat avec

Dag Stromberg – Orthophoniste BCBA superviseur clinique au sein de l'Autismcenter för små barn (Centre pour jeunes enfants avec autisme), à Stockholm, Suède montrera comment il est possible d'améliorer le sommeil chez les enfants avec autisme au travers d'une sélection d'interventions ayant fait leurs preuves pour évaluer, prévenir et traiter les troubles du sommeil les plus fréquents.

### Alimentation et apprentissages

L'Association RÉUNIR (Réseau d'Education Nutritionnelle Infantile de la Réunion) proposera d'aborder la problématique de l'obésité, ces causes et ces conséquences tant sur le plan médical que sur le plan psychologique ou social. Elle présentera le programme d'Education Thérapeutique disponible auprès des familles du Sud de la Réunion : sa durée, son déroulement, ses objectifs...

«Les troubles alimentaires chez l'enfant autiste, de l'évaluation au traitement» sera présenté par le Dr Karina Alt, anthropologue : «les troubles du comportement alimentaire sont fréquents parmi les personnes ayant un TSA, important à la fois leur santé,

mais aussi le climat familial et leur inclusion sociale. Comment les définir, comment les traiter, nécessite impérativement une connaissance approfondie des spécificités du fonctionnement de la personne avec un TSA mais aussi une commémoration interdisciplinaire pour évaluer et agir avec efficacité».

La dernière contribution comparera les environnements d'apprentissage : «travail intensif à table versus environnement sportif» par Christelle Gondat (Psychologue BCBA au Service d'Accompagnement Comportemental Spécialisé) et Mathilde Beau (Monitrice éducatrice au Service d'Accompagnement Comportemental Spécialisé) : «pour les enfants avec autisme, nous pouvons penser que les environnements sportifs ont potentiellement un impact supplémentaire. Aussi, à la situation contrôle du travail intensif à table, nous avons comparé quatre autres environnements liés au sport : l'équitation, la piscine, le trampoline, et un parcours de sport à pied. Nous avons relevé le nombre d'essais nécessaires pour l'acquisition d'une compétence dans trois domaines de développement et nous comparons la rapidité d'acquisition de ces compétences pour les différents lieux».

# Oté

## Mète out kozman dann out posh é out moushoir pou pèz ali par an dsou !

Matant Zélida la ékri Justin :

Mon shèr nové mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, lèss amoin ri kan mi oi zot apré sèye kapar travaye lé zot, fé konmsi bann konba kiltirèl désèrtin moun isi la Rényon la améné, sé zot bann rouj la amenn ali. Alor si mi akout azot, sé zot la fé maloya-kaziman invanté !- sé zot la fé séga, zot la invant la krosch, kou d'pyé bourant, sé zot la fé moring, la lang kréol, lo zé d'mo, lo zé daryon ? A mon nové, mon nové, arête ral kouvert lé zot dsi zot solman. La pi lèr pou fé sa zordi. Tok ! Pran sa pou toué !

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant i koz toultan la boush rouvèr : listoir sé listoir é la pa bézoin falsifyé ali siouplé. Fitintan désèrtin téi di sé Misèl Dobré la fé lo départmantalizasyon. Alé oir non ! Alé oir ni koné kisa la fé vote lo loi 19 mars 1946-l'avé poinn Dobré ladan.

Astèr, si ou i vé dir amoin tout bann z'advèrsèr la kiltir kréol rényonèz la fé sak i fo pou romète maloya anlèr, moring anlèr, zé d'daye daryon anlèr, zé d'mo, kou d'pyé bourant la krosch anlèr, l'èrla mi pans sé lo mond alanvèr. Si ou i di amoin sé bann partizan la kiltir rényonèz an promyé la résisite so bann manifèstasyon kiltirèl, so kou isi m'a dir oui san foi oui.

Lé vré galman pou listoir, pars néna arienk sak i kroi nou sé in pèp, avèk son listoir, son kiltir, son lang, son viv ansanm i pé fèr in bann z'afèr konmsa. L'èrla mi di oui ! Si i di néna arienk bann z'advèrsèr lasimilasyon la mète bann zafèr la anlèr mi di aou oui.

Alor, out kozman an-o la, ou i pé mète sa dann out posh é out moushoir par dsi. Tok ! Pran sa pou ou !

*Justin*